



Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

Compte-rendu du comité de pilotage des élus n°3

Mairie de Moulins-en-Tonnerrois – Mardi 22 mars 2022

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Introduction	3
2. Les participants à l'événement	4
3. Synthèse des échanges	5
A. L'objet de la réunion	5
B. Présentation des résultats des études et des contraintes associées.....	5
C. Présentation de la trame d'implantation	6
D. Echanges autour de la démarche de concertation	10
Annexes	12
Annexe 1 : Méta-plan des questions sur le projet.....	12
Annexe 2 : Méta-plan des remarques et suggestions sur la démarche de concertation	13

1. Introduction

Depuis 2019, les sociétés Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) étudient la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois, dans la continuité du parc éolien déjà présent sur le territoire.

Velocita Energies et BAE ont à cœur de développer ce projet avec les habitants de la commune. C'est pourquoi, les sociétés souhaitent mener une démarche de concertation avec l'accompagnement de l'équipe concertation de Mazars.

Dans ce cadre, plusieurs événements ont eu lieu, notamment un premier comité de pilotage des élus qui s'est tenu le mercredi 31 mars 2021. Celui-ci avait pour objectif d'échanger autour de l'étude paysagère afin de définir les points des photomontages, et également d'engager une première réflexion autour des mesures d'accompagnement à mettre en place sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois. Un deuxième comité de pilotage a eu lieu le 6 octobre 2021, afin de suivre l'avancement du projet, d'avoir un retour sur les mesures proposées et de recueillir les préconisations en termes d'implantation.

Ce **troisième comité de pilotage organisée le mardi 22 mars 2022**, de 18h à 20h, à la Mairie de Moulins-en-Tonnerrois avait deux objectifs principaux :

- Partager les avancées du projet : actualités du projet, résultats des études,
- Avoir un retour sur les propositions en termes d'implantation.

Vous avez participé ou été conviés à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.

2. Les participants à l'événement

La réunion du mardi 22 mars 2022 a rassemblé **8 personnes** dont voici le détail des participations.

Commune de Moulins-en-Tonnerrois :

- Marcel GEORGES, Maire
- Martine GAULT, 1^{ère} adjointe au maire
- Evelyne GEOLARD, conseillère municipale
- Guillaume GOUX, conseiller municipal
- Christophe LAPORTE, conseiller municipal
- Joël VAN DER MEERSCH, conseiller municipal
- Joël FRANEY, exploitant céréalier
- Mathieu FRANEY, exploitant céréalier

Equipe projet VELOCITA :

- Maria CANDAMIL, cheffe de projets

Equipe projet BEA :

- Caroline SENECHAL, chargée de Projets Energies Renouvelables

Equipe concertation MAZARS :

- Marion LE FLOC'H, consultante
- Charline VIALLE, consultante

3. Synthèse des échanges

A. L'objet de la réunion

Le projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois est développé par les sociétés **VELOCITA et BILLAS AVENIR ENERGIE** sur la commune de **Moulins-en-Tonnerrois**, dans une logique de continuité et en harmonie avec le parc éolien déjà présent sur le territoire. Le projet a été initié en 2019 par les premiers échanges avec les communes. Les études ont été lancées en 2020 tout comme la démarche de concertation. Le projet sera déposé à l'été 2022.

La démarche de concertation a pour vocation une co-construction créatrice de valeur ajoutée pour le territoire et le projet. Il s'agit notamment de développer l'expertise des participants sur l'éolien et le développement du projet mais également de construire les retombées économiques du projet par un travail de réflexion collective, de priorisation et d'approfondissements des idées émises.

Dans ce cadre, un comité de pilotage avec les élus a été organisé le 31 mars 2021. Ce comité avait pour but de partager les avancées du projet éolien, d'échanger autour de l'étude paysagère, de définir les points de photomontage et enfin d'enclencher une première réflexion autour des mesures d'accompagnement à mettre en place sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois.

Ce **troisième comité de pilotage du 22 mars 2022** s'inscrit dans cette volonté continue de co-construction. Après un mot d'accueil et un tour de table des présents, un temps de présentation des avancées du projet a été proposé, suivi d'échanges. Les porteurs du projet ont ensuite exposé la trame d'implantation de celui-ci, avant que les retours des participants soient recueillis. Un temps a ensuite été dédié à la démarche de concertation, afin de libérer un temps d'échanges et de partager son calendrier. Il s'agissait également de préparer les prochaines étapes de la démarche en les soumettant à la discussion collective.

B. Présentation des résultats des études et des contraintes associées

Maria CANDAMIL, cheffe de projet VELOCITA ENERGIE, et Caroline SENECHAL, cheffe de projet BILLAS AVENIR ENERGIE, sont revenues sur les résultats des études (des vents, paysagère et écologique) et les contraintes y étant associées.

Voici une synthèse des échanges sur cette partie des études :

Question d'un participant : « Que signifie la pointe rouge en bas de la zone Ouest, sur la carte ? »

Réponse de BAE : Il s'agit d'une zone à forts enjeux écologiques, dû à un habitat communautaire de type fourrées à juniperus communis avec la présence de deux espèces de plante vulnérable en région.

C. Présentation de la trame d'implantation

Dans un deuxième temps, après une présentation de la synthèse des contraintes identifiées sur la zone d'étude du projet, Mme. CANDAMIL et Mme. SENECHAL ont exposé la trame d'implantation du projet, afin de recueillir l'opinion des participants. Puis, elles ont présenté une première série de photomontages afin de montrer de manière plus concrète la vue que pourraient avoir les riverains depuis certains points sur le futur parc éolien.

Vous trouverez ci-après, une synthèse des échanges, sur la partie trame d'implantation et les photomontages, organisée par thématiques :

Sur le projet technique

Question d'un participant : « Quelle sera la taille des machines qui seront installées ? Seront-elles moins hautes que prévu ? »

Réponse de Velocita Energies : Nous n'avons pas encore défini précisément le modèle de machine qui sera installé mais nous savons d'ores et déjà que la hauteur maximale des éoliennes sera de 180m. Cette décision est faite pour garantir une meilleure insertion paysagère des éoliennes avec le parc existant.

Question d'un participant : « Quelle sera la puissance de ces éoliennes ? »

Réponse de Velocita Energies : La puissance unitaire variera entre 2 et 3,6 MW. Mais comme évoqué précédemment, cela reste à affiner. Nous pourrions communiquer sur les éléments techniques des machines une fois les modèles sélectionnés.

Question d'un participant : « La forme des pâles sera-t-elle similaire à celles des éoliennes existantes ? »

Réponse de Velocita Energies : Les services de l'Etat que nous avons rencontrés nous ont demandé de travailler à une meilleure harmonisation de notre parc avec les éoliennes existantes. En outre, ils nous demandent une vigilance particulière sur les pales, le rotor et la garde au sol des éoliennes, qui devront être cohérents au parc déjà implanté sur le territoire.

Question d'un participant : « Où sera raccordé le parc éolien ? »

Réponse de Velocita Energies : Le département connaît actuellement des problématiques de saturation de son réseau électrique. RTE et Enedis anticipent la création de nouveaux postes sources en planifiant la hausse des besoins en raccordement.

Question d'un participant : « Vous parlez d'une distance nécessaire entre les éoliennes, de combien est-elle ? »

Réponse de Velocita Energies : L'inter-distance entre les éoliennes varie selon leur implantation des éoliennes par rapport au vent. Elle peut aller de 330 à 740m entre chaque machine.

Question d'un participant : « Le respect de cette inter-distance réduit-il le nombre de machines ? »

Réponse de Velocita Energies : Non, cela n'est pas un frein à l'implantation des machines, même en maintenant ces distances, nous pouvons tout de même envisager un parc d'au moins 6 machines.

Sur le foncier

Question d'un participant : « L'implantation est-elle restreinte en raison du foncier ? »

Réponse de Velocita Energies : Bien entendu, nous ne pouvons envisager d'installer des éoliennes que sur les parcelles sur lesquelles nous avons en amont un accord des propriétaires et/ou des exploitants.

Remarque d'un participant : « Certains propriétaires me disent avoir accepté d'avoir des éoliennes sur leurs terres mais n'ont jamais rien signé avec vous. »

Réponse de Velocita Energies : Chaque éolienne présentée dans cette trame d'implantation signifie que nous avons un accord des propriétaires et que cet accord est signé avec eux.

Remarque d'un participant : « Dans la carte que vous présentez, certaines éoliennes dépassent de la zone d'étude. Est-ce que cela veut dire que vous avez élargi la recherche foncière ? »

Réponse de Velocita Energies : Les points simulant l'emplacement des éoliennes ont été grossi pour les rendre plus lisibles sur la carte mais nous vous garantissons qu'ils sont bien dans la zone d'étude du projet.

Question d'un participant : « Je m'interroge sur l'implantation des éoliennes E5 et E6. Cela signifie-t-il que les propriétaires ont changé d'avis et accepté d'en accueillir sur leurs parcelles ? »

Réponse de Velocita Energies : En effet, une partie du foncier de la zone Ouest a récemment été débloqué, ce qui nous permet aujourd'hui d'envisager une implantation prenant mieux en compte les recommandations du bureau d'étude écologique, notamment l'instauration de zones tampons près des forêts.

Question d'un participant : « Concernant la zone d'étude à l'Est, avez-vous pu débloquer du foncier également ? »

Réponse de Velocita Energies : C'est également le cas et cela nous permet de respecter la recommandation du bureau d'étude qui préconisait de ne pas implanter sur la pointe Nord de la zone d'étude, la plus proche des habitations pour instaurer une plus grande distance vis-à-vis du bourg de Moulins-en-Tonnerrois, ainsi que limiter les impacts depuis Ancy-le-Franc.

Sur les photomontages

Remarque d'un participant : « Les éoliennes seront très visibles depuis le haut du plateau ! »

Remarque d'un participant : « Oui mais, avec l'argent des éoliennes nous pourront restaurer notre calvaire ! »

Remarque d'un participant : « Certains photomontages montrent bien que les éoliennes ne seront pas visibles depuis certains sites patrimoniaux mais les opposants trouveront bien le moyen de vous faire de nouveaux photomontages rendant les éoliennes beaucoup plus visibles ! »

Réponse de BAE : Les photomontages présentés sont réalisés par un cabinet d'étude spécialisé. Ils sont donc bien représentatifs des proportions, etc. C'est un travail de professionnel.

Sur l'opposition

Remarque d'un participant : « L'association de Pasilly a récemment changé ses statuts pour pouvoir attaquer plus de projets. »

Réponse de Mazars : C'est possible. En effet, le champ d'action d'une association est limité dans un périmètre géographique, défini dans les statuts initiaux. Pour une intervention plus large, il faut donc passer par cette étape.

Remarque d'un participant : « Même si je déplore leurs méthodes et certains de leurs arguments, je dois reconnaître que je peux comprendre les raisons qui les poussent à se mobiliser contre la densification de l'éolien dans le secteur. »

Réponse de Mazars : Nous tenons à préciser que la démarche de concertation, mise en place autour du projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois n'a pas pour objectif de convaincre la population sur l'éolien. Notre but est plutôt de créer un contexte favorable aux échanges, permettant aux personnes s'interrogeant sur le projet d'obtenir des réponses. Et puis, la démarche de concertation permet également aux personnes désireuses de contribuer à ce projet de pouvoir le faire.

D. Echanges autour de la démarche de concertation

Enfin, un dernier temps a été consacré à la démarche de concertation. Les participants ont pu faire part de leurs retours concernant la démarche, et de leurs propositions pour la suite de celle-ci.

Les retours sur les actions d'information et de concertation réalisés

Remarque d'un participant : « Les réunions de travail qui ont été proposées sont intéressantes, il faudrait les maintenir mais seulement avec les personnes concernées. »

Remarque d'un participant : « Je ne pense pas que les réunions ouvertes à tous étaient une bonne idée, tous les opposants y venaient et on ne pouvait pas discuter sur le projet. »

Remarque d'un participant : « Les lettres d'information sont une bonne chose. Tout le monde n'a pas internet chez soi. »

Remarque d'un participant : « Je peux vous assurer que les lettres d'information sont lues et appréciées. »

Remarque d'un participant : « Les mails, c'est bien, mais il ne faut pas trop nous en envoyer sinon on s'y perd. »

Remarque d'un participant : « La newsletter n'était pas quelque chose d'intéressant pour la population, les habitants préfèrent l'information sur papier, car le papier ça reste. »

Les propositions pour la suite de la démarche

Voici les différentes propositions émises par l'assemblée lors de la réunion afin de poursuivre une démarche d'information et de concertation en local sur le projet.

- Maintenir une communication transparente sur le projet ;
- Proposer une lettre d'information communiquant sur le projet final (trame d'implantation, retombées économiques et leur utilisation potentielle en local, les photomontages) ;

- Présenter le projet finalisé en conseil municipal ;
- Organiser un rendez-vous ouvert à l'ensemble des riverains pour leur présenter le projet finalisé ;
- Afficher la trame d'implantation en mairie ;
- Communiquer sur la phase chantier pour éviter que les riverains ne soient surpris.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la plateforme participative du projet : www.projet-eolien-met.fr

Annexes

Annexe 1 : Méta-plan des questions sur le projet



